AB SOLUTIONS SAS
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 27 rue Monge 75005 PARIS
RCS Paris : 892 683 699

Procès-verbal des décisions de l'Associé Unique

Du 10 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, au siège social, à 9 heures, l'Associé de AB SOLUTIONS SAS (la « Société »), Monsieur BOUANHA Alain a pris les décisions suivantes sur convocation qui lui a été faite par le Président.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Transfert de siège
- Modification de statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Associé Unique :

1°) les statuts de la Société ;

2°) le projet de résolutions.

L'Associé Unique donne acte au Président de cette déclaration.

PREMIERE DECISION

Transfert de siège

L'Associé unique décide de transférer le siège de la société SAS AB Solutions au 27 rue Monge 75005 Paris,

Cette Résolution a été adoptée

DEUXIEME DECISION

Modification de statuts

L'article 4 des statuts sont ainsi modifié comme suit :

« Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé **: 27 rue Monge 75005 PARIS**

Il peut être transféré en tous lieux par décision du président »

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et le Président.

L'ASSOCIE UNIQUE
M. BOUANHA Alain

LE PRESIDENT
M. BOUANHA Alain